

## Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AGPL/FVF

Date                   Mardi, le 4 avril 2017  
 Lieu                    Restaurant Bad Klus, 4702 Oensingen  
 Réunion               9h00 à 13h00

### 1. Souhaits de bienvenue

Le président, Monsieur Edi Ritter, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale à personnes présentes.

L'invitation à l'assemblée générale de cette année, l'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle Alltax SA ainsi que le rapport annuel 2016 du président et le projet des nouveaux statuts ont été publiés en temps utile.

Les membres suivants se sont excusés :			
Nom	Prénom	Entreprise	Lieu
Bitter	Anton	Kreher Camping -Shop GmbH	Mumpf
Calmonte	Martin	Calmonte Gasinstallationen	Därlingen
Chatenoud	David	Ed Chatenoud SA	Morges
Corminboeuf	Marcel	Marcel Corminboeuf SA	Domdidier
Della Costa	Alexandres	Procalor	Aigle
Grosch	Philippe	Grosch S.a.r.l.	Genève
Honegger	Stefan	Cas-Center	Chur
Jaquet	Pascale	Pascal & Jean-Bernard Jaquet	Genève
Menétray	Jérôme	JM Menétray SA	Grandvaux
Müller		Küwa Haustechnik AG	Wagenhausen
Rosselet	A.	A. Rosselet SA	Châtel-St-Denis
Theiler	Stefan	Vitogaz	Cornaux

Participants à l'assemblée générale de l'AGPL du 12.4.2016					
Membres, y.c. le comité	Actif	Patronat	Membre d'honneur	Avec droit de vote	Majorité simple
avec droit de vote	20	3	1	24	13
	Passif	Invités		Total des partici-	

				pants	
sans droit de vote	2	1	1	28	

## 2. Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée générale ne demande aucun changement de l'ordre du jour.

Il est accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination du scrutateur

Mathias Felber (Agreta AG) se propose comme scrutateur et il est élu à l'unanimité.

## 4. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12.04.2016

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été publié sur le site internet de l'AGPL.

Il n'y a pas de questions et/ou de demande de modification concernant le procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée, nous remercions le secrétaire.

## 5. Mutations

Admissions et démissions AGPL			
Date	Entreprise / personne physique	Lieu	Contact
Entrées			
21.01.2016	Maron Sanitär & Gas GmbH	3665 Wattenwil	David Maron
13.04.2016	Sky Business Spycher	8049 Zurich	Ralph Spycher
13.04.2016	TÜV Thüringen Schweiz AG	4613 Rickenbach	Heinz Rohrer
Démissions			
24.02.2016	TCS Sektion Aarau	5242 Birr	Thomas Canonica
21.09.2016	Caravaningsuisse	3602 Thoune	Martin Maraggia
12.10.2016	TCS Emmen	6032 Emmen	Herbert Bleiker
24.10.2016	Technogas	Carnago	René Pfyl

Les membres présents saluent les nouveaux membres avec des applaudissements et les souhaitent les bienvenues au sein de l'AGPL.

Le président souligne à ce moment que toute démission devra être faite conformément à nos statuts. Cela signifie que les démissions doivent en tout état de cause être faites par écrit, avec un préavis de trois mois avant la fin de l'année civile.

Membres de l'AGPL			
État lors de l'AG	13.04.2016	04.04.2017	Différence
Membres d'honneur	4	4	n/a

Membres du patronat	3	3	n/a
Membres actifs	90	94	+ 4
Membres passifs	10	8	-2
Total	107	109	+ 2

## 6. Rapport annuel du président de 2016

Le rapport annuel du président a été publié sur le site internet de l'AGPL.

Le président donne des compléments et des explications concernant son rapport annuel de 2016.

Après l'assemblée générale de 2016, le comité a réagi de manière réfléchie. Les détails des mesures introduites figurent dans le rapport annuel 2016 du président.

Nous rappelons les priorités des mesures :

- Le comité a été réduit à 4 membres, le poste de directeur a été supprimé pour des raisons financières et le siège de notre association a été transféré à Cornaux chez notre membre de patronat VITOGAZ Suisse SA.
- En été 2016, la Commission AGPL a été fondée, nous espérons que ses membres pourront mettre leurs connaissances à disposition de l'association dans un avenir proche.
- En raison de la consultation de la nouvelle directive CFST 6517, toujours en suspens, nous ne pouvions pas offrir des cours de formations, au grand regret de tous les membres de l'association. Après un échange de vue animé par rapport à d'autres thèmes d'actualité, le rapport annuel est accepté à l'unanimité.

Le vice-président Renzo Montagner remercie le président au nom de l'association.

## 7. Acceptation des comptes annuels 2016

Urs Voegeli (chef des finances) présente et explique les comptes annuels.

Il rappelle qu'en 2015/16, l'engagement des experts de l'AGPL et du comité pour la conception des nouvelles directives CFST demandait beaucoup plus de temps que prévu et qu'il aura donc une influence essentielle sur les comptes annuels.

Les experts de l'AGPL participant aux différents comités ont été rémunérés par l'AGPL.

Urs remercie les membres pour le paiement rapide des cotisations annuelles et les membres du patronat pour leurs généreuses contributions.

Les participants de l'assemblée ne formulent pas d'objections concernant les comptes annuels 2016. Les comptes annuels sont acceptés à l'unanimité.

Au nom de tous les membres de l'association, le président remercie notre « financier » pour son travail dévoué.

## 8. Rapport de l'organe de révision 2016

Les membres ne formulent pas d'objections concernant le rapport de révision 2016.

Le rapport de l'organe de révision est accepté à l'unanimité.

La demande de l'organe de révision d'accepter les comptes et la décharge du comité a été acceptée sans opposition. Des remerciements sont adressés à l'organe de révision ALLTAX AG pour le travail de révision des finances de l'AGPL pendant de nombreuses années.

## **9. Acceptation du budget 2017/2018**

Urs Voegeli informe que, pour des raisons connues, le budget 2017 est significativement plus modeste.

Les points essentiels sont :

- Suppression de la vente des vignettes, c'est le cercle de travail GPL qui est désormais responsable
- réduction des dépenses d'achat de matériel et de bureau
- plus de prestations propres du comité

Il est réjouissant de constater que très peu de membres ont décidé de quitter l'association.

Le comité est convaincu que les recettes des « cotisations annuels de membres » restent au même niveau que l'année précédente.

Le président souligne qu'il est sans aucun doute utile d'être membre de l'AGPL, des réactions positives ont déjà été formulées.

En outre, la charte de l'AGPL, publiée sur le site internet, donne un aperçu clair de nos principes et du développement futur de l'association et précise ce que l'AGPL représente. La charte reflète l'identité de notre association.

Le budget est accepté à l'unanimité.

## **10. Fixation des cotisations annuelles des membres de l'association**

Le comité propose à l'assemblée de ne pas changer les cotisations annuelles, soit CHF 400.00 pour les membres actifs et CHF 300.00 pour les membres passifs.

Les membres donnent leur accord pour les cotisations actuelles des membres qui sont approuvées à l'unanimité pour une année supplémentaire.

Le président remercie tous les membres pour leur soutien et garanti que le comité utilisera l'argent à sa disposition toujours de façon raisonnable.

## **11. Élection de 2 réviseurs et 1 remplaçant**

Pour l'avenir, le comité a décidé de faire contrôler les comptes annuels par des réviseurs internes de l'association.

Motif : L'« externalisation » de la vente des vignettes au cercle de travail GPL a réduit le volume des échanges au minimum.

Même avec la reprise prévue des cours de formation de l'AGPL pour les spécialistes de GPL, nous atteindrons à peine l'ancien volume des échanges, ce qui justifie la décision du comité de supprimer l'inscription au registre du commerce à la fin de l'année 2016 et de désigner des réviseurs parmi les propres membres.

Ainsi l'association économise environ CHF 3000.00 par an.

L'assemblée soutient pleinement cette décision.

Le comité propose de nommer les membres suivants comme réviseurs internes :

1. Heinz Rohrer, TÜV Thüringen Schweiz AG, Rickenbach SO
2. Bruno Munz, Pro-Gaz, Morat

Pour le réviseur remplaçant on attend une proposition de l'assemblée.

René Voigtmann se met à disposition.

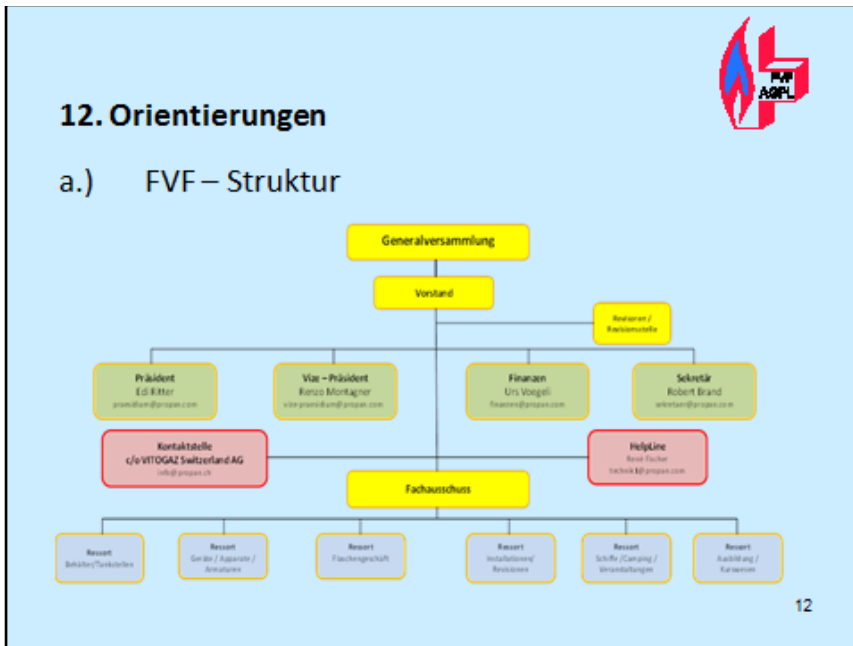
Les deux réviseurs et le remplaçant sont élus à l'unanimité et sont applaudis.

Merci beaucoup !

## **12. Orientation**

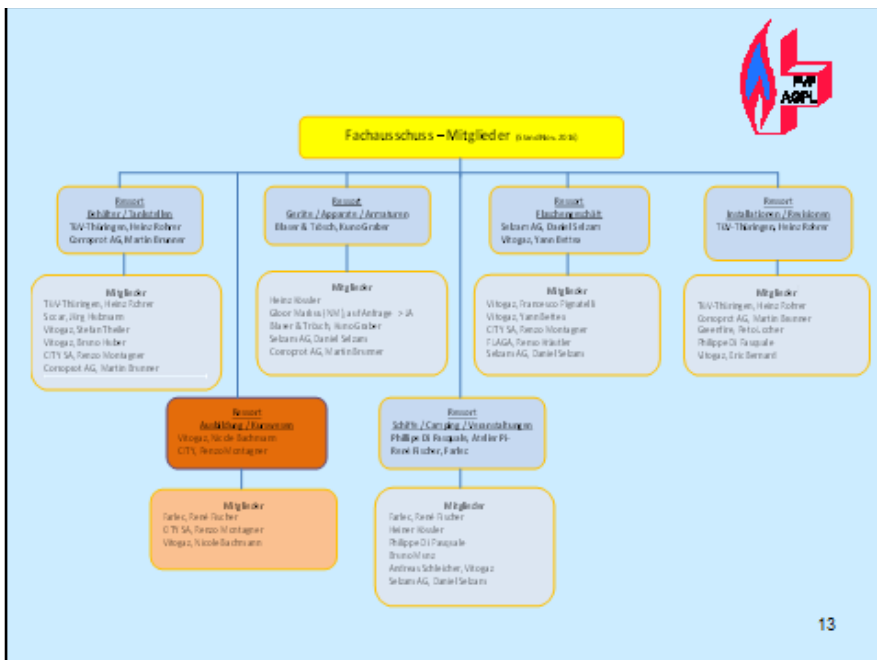
### **12.1. Structure de l'AGPL**

Entre-temps, le comité s'est également penché sur la structure de l'association. Elle devrait être simple et efficace, avec une répartition précise des tâches et des compétences ce qui nous permettra d'attaquer les problèmes et les thèmes avec tous les membres afin de développer conjointement des solutions, des propositions et des idées et de les communiquer à l'externe avec un large soutien.



### 12.2. Commission AGPL

Heureusement, 20 membres/spécialistes ont répondu à l'appel concernant l'établissement de la commission AGPL à créer et sont prêtes à partager leurs connaissances à titre gratuit, au bénéfice de l'association et de la sécurité dans le domaine GPL.

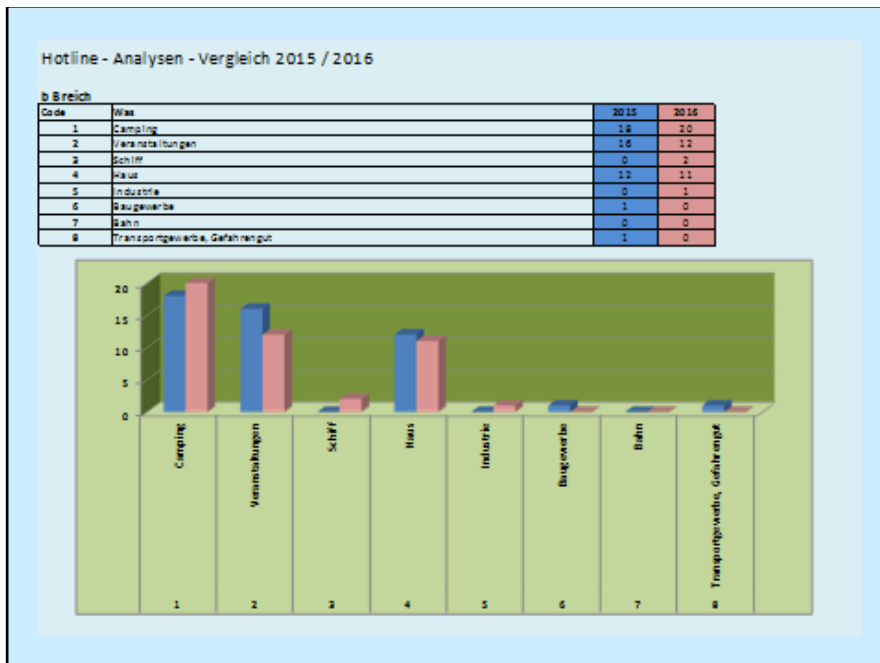
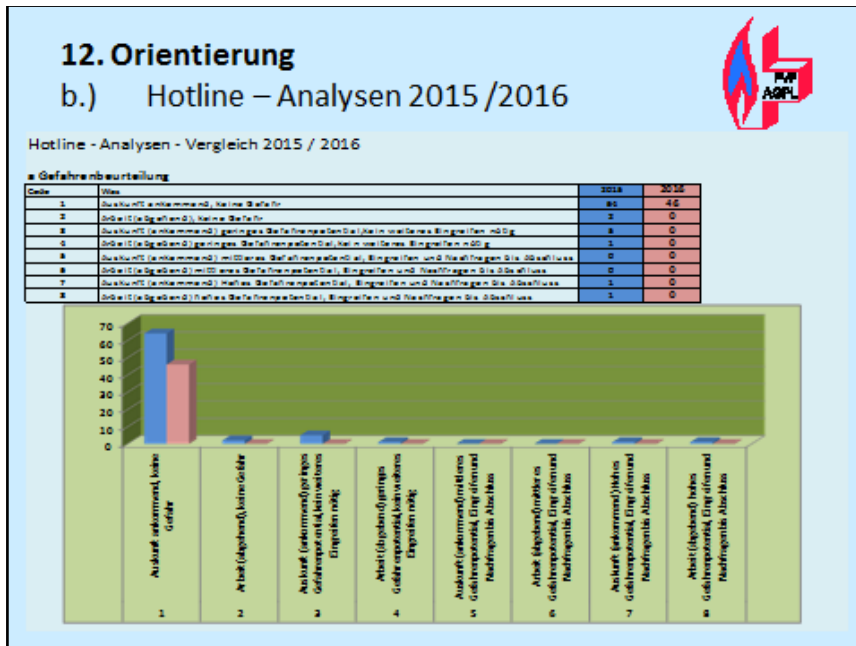


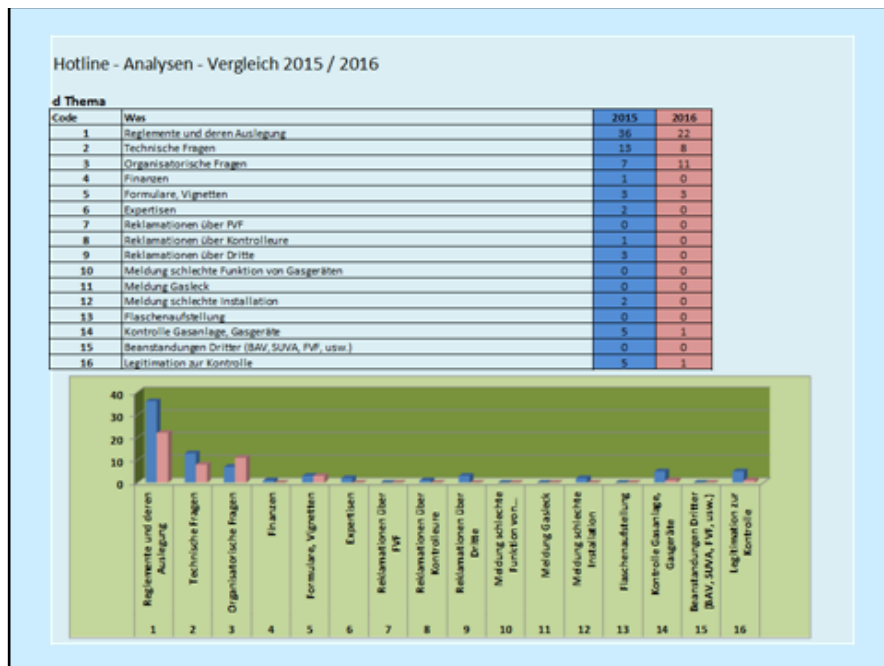
Cette volonté de s'engager pour notre association et de participer dans la commission AGPL a été un grand plaisir pour le comité.

Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire de convoquer les spécialistes, mais la consultation de la directive CFST 6517 sera bientôt due. Il y aura certainement beaucoup à discuter, peser et discuter, c'est la possibilité pour la commission de s'engager lors des plateformes de discussion.

### 12.3 Hotline, désormais **Helpline**

Afin de confirmer et de visualiser la nécessité de la HotLine existante, que notre ancien membre du comité René Fischer a également dirigée au cours de la dernière année, nous avons préparé une analyse comparative de 2015 et 2016.





#### 12.4. OPA 32c, Directive CFST 6517

Comme déjà mentionné dans le rapport du président 2016, le Conseil fédéral a approuvé l'art. 32c OPA le 22 février 2017.

Nous supposons donc que le président de la Commission CFST 13, Dr E. Käslin, s'adressera à la CFST pour demander la consultation de la directive CFST 6517. Cela sera donc l'occasion de prendre position sur le présent projet.

#### 12.5. Association cercle de travail GPL

Le 30 juin 2016 l'association cercle de travail GPL, « commandée » par l'AGPL, a été fondé au siège de la SUVA Lucerne.

Lors de la réunion d'information du 19 mai 2017, le comité de l'association a pu être composé de manière paritaire, de sorte que, outre l'AGPL, les entreprises favorables à l'association professionnelle de GPL, tels que Vitogaz Switzerland AG, TÜV Thüringen Schweiz AG et Flaga Suisse GmbH, sont également représentées.

La révision des statuts de l'association, également attaqués, a été reportée à une date ultérieure.

Suite à la mise en ligne du site internet de l'association cercle de travail GPL et le nouveau secrétariat de l'association en sein de l'ASS, le nombre des questions et demandes de renseignements via le site internet de l'AGPL a diminué.

#### 12.6. Formation (cours passerelles etc.)

Selon nos informations, le partenariat SUVA, Caravaningsuisse et ASS ont lancé l'année dernière un cours passerelle d'une journée, qui traite les changements du nouveau projet de la directive CFST 6517 en comparaison avec l'ancienne directive (1941) toujours en vigueur.

Avec le cours passerelle et la réussite de l'examen final, les participants obtiennent le certificat de contrôleur qui leur permet de faire des contrôles dans le domaine GPL camping, bateaux et manifestations ! Comme déjà mentionné, le comité de l'AGPL a décidé de ne pas offrir des cours pour les membres de l'association tant que la directive CFST 6517 n'est pas en vigueur.

Reto Locher rappelle que le cours passerelle doit être passé au plus tard en 2019 pour renouveler la licence pour faire des contrôles dans les domaines camping, bateaux et manifestations ; après cette date les cours ERFA périodiques seront obligatoires.

12.7. L'association cercle de travail GPL et le groupe de travail ad hoc  
À ce moment, il existe deux groupes de travail pour les thèmes suivants :

#### **- Directives**

Le groupe de travail directives s'est réuni le 29 mars 2017 à Lucerne.

Le président de l'association cercle de travail GPL, Dr. S. Aschwanden a souhaité que la consultation de la directive CFST 6517 en attente soit discutée à l'avance afin de pouvoir éviter d'éventuelles objections ou demandes.

#### **- Manifestations**

Dans ses lettres du 12 juillet et 15 septembre 2016, la commission de l'AEAI a informé l'association cercle de travail GPL que la dernière phrase de l'art. 4 du règlement relatif aux manifestations devrait être supprimée : « *Le respect des présentes dispositions fait l'objet d'un contrôle par les organes d'exécution compétents (par ex. autorité de protection incendie)* ».

La question est de savoir qui d'autre devrait avoir un intérêt et donc être l'organisme de contrôle reconnu, si ce n'est pas l'*autorité de protection contre les incendies* ? Cette question ne se pose pas seulement pour la manifestation mais également pour tous les domaines GPL !

### **13. Acceptation des statuts révisés de l'AGPL**

Le comité a décidé d'adapter au présent ou bien de réviser les statuts de l'AGPL. La plupart des dispositions des statuts actuels a été reprise, d'autres ont été adaptées avec quelques ajouts ou des nouvelles formulations. Nous sommes convaincus que le présent projet, après l'acceptation d'aujourd'hui, servira de nouveau de base juridique à l'association pour un certain nombre d'années.

Les statuts révisés de l'AGPL sont acceptés à l'unanimité.

### **14. Propositions**

Notre membre René Fischer a étudié le site internet de l'association cercle de travail GPL en détail.

Il note que seules les organisations mandatées (bpa, AIPT, Suva, ASS, ASIT, SSIGE, AEA) sont citées dans les documents suivants : organigrammes, statuts, les pdf « Base » et « Top ».

René demande d'intervenir chez le président de l'association cercle de travail GPL, Dr. S. Aschwanden ou de garantir que ces documents contiennent également les noms des entreprises et associations non mandatées.

Le Conseil d'administration accepte la demande et en informe les membres de l'association après sa mise en œuvre.

### **15. Hommage / nominations**

Quoi de plus agréable que de remercier quelqu'un pour son travail et son engagement au sein de notre association !

Edi Ritter remercie vivement **Anja Dold** au nom de toute l'association. Au cours des dernières années, elle a travaillé en tant que secrétaire de l'AGPL, a répondu des appels téléphoniques et des courriels, écrit des procès-verbaux, comptabilisé des factures et déclenché des paiements, envoyé des vignettes et des certificats de contrôle et réalisé rapidement de nombreux autres petits travaux invisibles.

Le président a le plaisir de remettre à Anja un bouquet de fleurs et des bons d'essence.

Lors de cette assemblée générale de l'AGPL, le président annonce un autre point fort.

Le comité avait décidé à l'unanimité de proposer à l'assemblée de nommer les deux anciens membres du comité, Daniel Klaus et René Fischer, comme nouveaux membres d'honneur.



Ils se sont engagés activement et avec beaucoup de succès pour l'intérêt de notre association pendant de nombreuses années.

Cette proposition est confirmée par de grands applaudissements.

Au nom de tous les membres, notre président, Edi Ritter, remercie l'assemblée pour son acceptation et présente aux deux nouveaux membres d'honneur un « Grazie mille » chaleureux et leur remet le certificat de membre d'honneur ainsi qu'un « panier de bouffe du Tessin ».

## **16. Divers**

René Fischer propose d'organiser l'AG au Tessin une nouvelle fois.

Heiner Kessler propose d'organiser à nouveau une visite lors de la prochaine AG.

Le comité discutera ces deux propositions au cours de cette année.

L'assemblée générale est levée à 11h30.

Edi Ritter remercie les personnes présentes pour leur participation active et compétente et souhaite à ceux qui retournent à la maison « bonne route » et à ceux qui restent « bon appétit ».

Le président



Edi Ritter

Le secrétaire de l'assemblée



Robert Brand